

**Décret n° 2002-152 du 19 Février 2002
portant nominations au secrétariat général à la justice**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99-85 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 82- 595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92- 011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;
Vu le décret n° 83- 162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice;
Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article premier du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;
Vu , ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés au secrétariat général à la justice :

- M. **Dieudonné EBANDZA** : directeur des affaires civiles et du sceau ;
- M. **Jean Pierre BAKALA** : directeur de la protection légale de l'enfance.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 Février 2002

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux,
ministre de la justice

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Mathias DZON